

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 2 octobre 2017 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Absence

Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 2 octobre 2017 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2017.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 26 septembre 2017.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Mauvaises créances, mandat à une agence de recouvrement.
 - 2) Utilisation d'une partie des fonds provenant des redevances des gravières.
 - 3) Avis hydrogéologique, prélèvement d'eau souterraine pour le centre communautaire de Johnville, offre de service.
 - 4) Prélèvement d'eau souterraine pour le centre communautaire de Johnville, mandat à Yves Leblanc, hydrogéologue, pour la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC.
 - 5) Entente pour l'utilisation d'un puits pour le centre communautaire de Johnville, autorisation de signature.
 - 6) Achat d'un épandeur d'abrasifs.
 - 7) MRC du Haut-Saint-François, appui à la demande de travaux d'aménagement de cours d'eau, Pangéa Terres Agricoles.

- 8) Architech Design, paiement d'honoraires professionnels, nouveau centre communautaire de Johnville.
- 9) Monty Sylvestre, paiement d'honoraires professionnels, dossier général et Église Essénienne Chrétienne.
- 10) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, divers dossiers.
- 11) Groupe SM, paiement d'honoraires professionnels, centre communautaire de Johnville, essais de laboratoire.
- 12) Réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie, demande d'une prolongation de cautionnement de soumission jusqu'à l'été 2018.
- 13) Dépôt par la trésorière des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.
- 14) M. Fernand Boisvert, demande d'autorisation à la CPTAQ, exploitation d'une gravière.
- 15) Renouvellement du contrat de travail de la trésorière.
- 16) Organisation d'une collecte de sang en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec.
- 17) Vente du 6 rue Church et 11 chemin Clifton, création d'un fonds réservé à la rénovation du 4 chemin de Randboro (église de Sawyerville).
- 18) Rue Planche, interdiction de stationner, passage d'écoliers.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

K) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement 238-2017, amendant les règlements de zonage 371-2000 du secteur Eaton, 416-01 du secteur Cookshire et 241-88 du secteur Sawyerville.
- 2) Règlement 239-2017 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) Constat d'infraction émis au propriétaire de l'hôtel de Cookshire, mandat à nos avocats pour aviser la Régie du bâtiment.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 2 octobre 2017 par M. Noël Landry, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2017.

Résolution 2017-10-6190

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 octobre 2017 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017.

Résolution 2017-10-6191

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail.

Résolution 2017-10-6192

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 26 septembre 2017 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) M. Pierre Chapdelaine demande des informations sur le nouveau centre communautaire de Johnville et la microbrasserie sur la rue Pope. Le maire répond à ses questions.
- 2) Mme Lise Ménard s'informe sur le projet de réfection des services publics sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie. Le directeur général explique les raisons pour lesquelles les travaux sont reportés à l'été 2018.

F) Correspondance.

Résolution 2017-10-6193

Fédéral

1. (aucun);

Provincial

2. (aucun);

Municipal

3. FQM – Communiqué de presse sur la réglementation sur les hydrocarbures : Des normes publiées sans avertissement qui font fi des réalités municipales;

4. MRC pour Recyc-Québec – Bulletin PGMR en Action (anciennement « Info PGMR ») de septembre : « Informations pertinentes surtout concernant la collecte des matières organiques »;

Scolaire

5. (aucun);

Associations

6. Carrefour Jeunesse-Emploi du HSF – Remerciements pour l'appui de la municipalité cette année;
7. UPA du HSF – Invitation pour une visite du territoire agricole de la MRC (28 octobre 2017);
8. Énergie jeunesse HSF – Invitation à participer à la prochaine Grande rencontre d'Énergie jeunesse HSF concernant la problématique des agressions à caractère sexuel (12 octobre, Bury);
9. Association forestière du Sud du Québec – Invitation au 72^e Congrès et Salon forestier sous le thème « Forêt à valeur ajoutée » (19 et 20 octobre 2017, Saint-Georges);
10. Association pulmonaire du Québec (APQ) – Invitation à prendre part à la 2^e Campagne « Municipalité contre le radon »;

Offre de service

11. (aucun).

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Mauvaises créances, mandat à une agence de recouvrement.

Résolution 2017-10-6194

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière sur la liste des mauvaises créances se terminant le 31 décembre 2017, concernant des contribuables du Camping Prévert;

CONSIDÉRANT que le montant des mauvaises créances s'élèvent à 3 314,31 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu d'engager une agence de recouvrement pour récupérer les sommes dues telles qu'elles apparaissent sur le rapport déposé par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Utilisation d'une partie des fonds provenant des redevances des gravières.

Résolution 2017-10-6195

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'approuver l'utilisation d'un montant de 250 000 \$

provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que recommandé par le Comité Voirie lors d'une réunion tenue le 26 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Avis hydrogéologique, prélèvement d'eau souterraine pour le centre communautaire de Johnville, offre de service.

Résolution 2017-10-6196

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'accepter l'offre d'Yves Leblanc, hydrogéologue, datée du 20 septembre 2017, d'un montant de 6 250 \$ (avant taxes), pour un avis hydrogéologique pour le prélèvement d'eau souterraine, centre communautaire de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Prélèvement d'eau souterraine pour le centre communautaire de Johnville, mandat à Yves Leblanc, hydrogéologue, pour la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC.

Résolution 2017-10-6197

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit demander un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le projet de prélèvement d'eau souterraine pour le centre communautaire de Johnville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton mandate Yves Leblanc, hydrogéologue, pour faire la demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC concernant le projet de prélèvement d'eau souterraine pour le centre communautaire de Johnville;

QUE la demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton d'autoriser Yves Leblanc, hydrogéologue, à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Entente pour l'utilisation d'un puits pour le centre communautaire de Johnville, autorisation de signature.

Résolution 2017-10-6198

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le surintendant aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le protocole d'entente intervenu avec M. Jean-Louis Turcotte concernant l'utilisation d'un puits pour le centre communautaire de Johnville.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Achat d'un épandeur d'abrasifs.

Résolution 2017-10-6199

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'accepter l'offre d'ELP inc. au montant de 21 721,74 \$ (avant taxes) pour l'achat d'un épandeur d'abrasifs pour l'unité 70-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) MRC du Haut-Saint-François, appui à la demande de travaux d'aménagement de cours d'eau, Pangea Terres Agricoles.

Résolution 2017-10-6200

CONSIDÉRANT qu'une demande de travaux d'aménagement a été déposée par Pangea Terres Agricoles afin de retirer des sédiments accumulés dans un cours d'eau sur le lot 4 486 590 longeant la route 108;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Haut-Saint-François adoptée par la MRC, la Ville doit adopter une résolution pour appuyer la demande de travaux d'aménagement, préciser le mode de répartition des coûts des travaux qu'elle compte employer et s'engager financièrement dans le processus;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à remettre en culture une superficie de champ qui ne peut être exploitée à cause du mauvais drainage;

CONSIDÉRANT que le seul bénéficiaire des travaux d'aménagement est le demandeur et propriétaire de la terre où auront lieu les travaux;

CONSIDÉRANT que les dépenses encourues par la MRC du Haut-Saint-François seront facturées à la Ville dans le but d'être transférées au propriétaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton donne son accord à ce projet;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à rembourser toutes les dépenses encourues par la MRC du Haut-Saint-François;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton prévoit transférer l'ensemble des dépenses encourues lors de la réalisation des travaux au propriétaire du lot 4 486 590, soit Pangea Terres Agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Architech Design, paiement d'honoraires professionnels, nouveau centre communautaire de Johnville.

Résolution 2017-10-6201

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 2 874,38 \$ (incluant les

taxes) pour la facture d'Architech Design concernant le nouveau centre communautaire de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Monty Sylvestre, paiement d'honoraires professionnels, dossier général et Église Essénienne Chrétienne.

Résolution 2017-10-6202

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'autoriser le paiement de 5 489,6 \$ (incluant les taxes) pour les factures de Monty Sylvestre concernant le dossier général de la municipalité et le dossier de l'Église Essénienne Chrétienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, divers dossiers.

Résolution 2017-10-6203

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'autoriser le paiement de 10 002,83 \$ (incluant les taxes) pour les factures de Services exp inc. concernant différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Groupe SM, paiement d'honoraires professionnels, centre communautaire de Johnville, essais de laboratoire.

Résolution 2017-10-6204

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 2 348,37 \$ (incluant les taxes) pour les factures du Groupe SM concernant des essais de laboratoire pour le centre communautaire de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie, demande d'une prolongation de cautionnement de soumission jusqu'à l'été 2018.

Résolution 2017-10-6205

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé le contrat de réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie à Lafontaine & fils inc., conformément à leur soumission ouverte le 25 avril 2017 (résolution 2017-05-6009);

CONSIDÉRANT que l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et à l'approbation du règlement d'emprunt 233-2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que le MAMOT n'a pas complété l'analyse de la subvention de la TECQ, mais a approuvé le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la validité de la soumission et du cautionnement de Lafontaine et fils a été prolonger jusqu'en octobre 2017 (résolution 2017-07-

6082;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas encore reçu la confirmation de l'aide financière accordée dans le cadre de la TECQ :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande à Lafontaine & Fils de prolonger jusqu'au début de l'été 2018 la validité de la soumission et du cautionnement;

QU'un ajustement de la soumission déposée en mai 2017 sera négocié si les travaux doivent être faits durant la période de dégel et s'il y a une hausse de prix des sous-traitants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Dépôt par la trésorière des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

Dépôt des états comparatifs au 31 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) M. Fernand Boisvert, demande d'autorisation à la CPTAQ, exploitation d'une gravière.

Résolution 2017-10-6206

CONSIDÉRANT que M. Fernand Boisvert s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'exploiter une gravière à des fins commerciales sur 2 lots soient le lot 4 488 348 et le lot 4 486 626, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette gravière n'a pas été exploitée depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande touchent 2 zones municipales soient la zone rurale RU-5 et la zone agricole A-2;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipal concernant l'exploitation d'une gravière-sablière diffère dans les 2 zones concernées;

CONSIDÉRANT que, pour une exploitation commerciale, la partie de la gravière située dans la zone rurale RU-5 (lot 4 438 348) est conforme au règlement de zonage 371-2000, chapitre IX, article 9.1, régissant l'implantation de nouvelles carrières, gravières et sablières en zones rurale et industrielle aéroportuaire;

CONSIDÉRANT qu'un permis municipal est exigible lors de l'exploitation d'une gravière-sablière et que pour ces fins une autorisation doit être délivrée par la CPTAQ et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au préalable;

CONSIDÉRANT que, pour une exploitation commerciale, la partie de la gravière située dans la zone agricole A-2 (lot 4 486 626) est non conforme au règlement de zonage 371-2000, chapitre IX, article 9.1, régissant l'implantation de nouvelles carrières, gravières et sablières en zones rurale et industrielle aéroportuaire;

CONSIDÉRANT que la partie de la gravière située dans la zone agricole A-2

(lot 4 486 626) l'implantation d'une nouvelle gravière-sablière est permise à des fins « agricoles » et « publiques » seulement en vertu de l'article 9.2 du règlement de zonage 371-2000 pour l'abaissement de butte, talus et autres pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que ces informations sont déposées à des fins de complément de la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ par le demandeur et elles n'affirment ou n'infirmement nullement la reconnaissance de droit acquis à ces activités par la municipalité, pour lesquelles une étude plus approfondi sera nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection à la demande d'autorisation de M. Fernand Boisvert en tenant compte de la réglementation en vigueur pour les zones touchées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Renouvellement du contrat de travail de la trésorière.

Résolution 2017-10-6207

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de la trésorière se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la trésorière demande que son contrat soit renouvelé aux mêmes conditions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu de prolonger le contrat de travail de la trésorière aux mêmes conditions renouvelable annuellement de façon automatique si aucun des parties avise l'autre qu'il veut renégocier les termes ou mettre fin au contrat, en conformité avec les autres cadres de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Organisation d'une collecte de sang en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec.

Résolution 2017-10-6208

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'autoriser la tenue d'une collecte de sang le 28 novembre 2017, à la caserne de Cookshire, en collaboration avec la Sûreté du Québec et Héma-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Vente du 6 rue Church et 11 chemin Clifton, création d'un fonds réservé à la rénovation du 4 chemin de Randboro (église de Sawyerville).

Résolution 2017-10-6209

CONSIDÉRANT que la municipalité a vendu une propriété située au 6, rue Church et 11, chemin Clifton, secteur Sawyerville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu de placer la somme du montant de la vente, soit 139 000 \$, dans un fonds réservé devant servir à la rénovation

du bâtiment municipal situé au 4, chemin de Randboro (église de Sawyerville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Rue Planche, interdiction de stationner, passage d'écoliers.

Résolution 2017-10-6210

CONSIDÉRANT que la municipalité a aménagé un passage piétonnier sur la rue Planche pour la sécurité des élèves qui fréquentent l'école St-Camille;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur cette rue du côté du passage piétonnier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE le service des travaux publics soit autorisé à installer des panneaux interdisant le stationnement en tout temps sur le côté sud de la rue Planche;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec responsable de l'application de la réglementation sur l'interdiction de stationner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

K) Étude et adoption de règlements.

1) Règlement 238-2017, amendant les règlements de zonage 371-2000 du secteur Eaton, 416-01 du secteur Cookshire et 241-88 du secteur Sawyerville.

Résolution 2017-10-6211

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'adopter le règlement 238-2017, amendant les règlements de zonage 371-2000 du secteur Eaton, 416-01 du secteur Cookshire et 241-88 du secteur Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Règlement 239-2017 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

Résolution 2017-10-6212

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter le règlement 239-2017 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L) Comptes du mois

Résolution 2017-10-6213

Compte salaires

110 278,43 \$

Compte général

201701291 (I)	CHENIL BOUBOU	1 500,00 \$
201701292 (I)	MANOIR DE L'EAU VIVE	843,15 \$
201701293 (I)	JOEY LEDOUX	510,00 \$
201701294 (I)	PÉPINIÈRES AMANDA-JOE	1 710,26 \$
201701295 (I)	FRANÇOIS PROULX	361,80 \$
201701300 (I)	ROGER ROLFE	67,89 \$
201701301 (I)	GABRIEL ANDRADE-POULIN	100,00 \$
201701302 (I)	ALICIA AULIS-LABRIE	100,00 \$
201701303 (I)	JEFFREY BENOÎT	100,00 \$
201701305 (I)	FLORENCE BLEAU	100,00 \$
201701306 (I)	AUDREY BLOUIN	100,00 \$
201701307 (I)	DAVEN BOYCE	100,00 \$
201701308 (I)	TIFFANY CARON	100,00 \$
201701309 (I)	ÈVE GOSSELIN	100,00 \$
201701310 (I)	FRÉDÉRIQUE LAPIERRE-PAGEAU	100,00 \$
201701311 (I)	ALEXANDRE LAROCHE	100,00 \$
201701312 (I)	GABRIEL LABEL	100,00 \$
201701313 (I)	KEVIN MERCIER	100,00 \$
201701314 (I)	OLIVIER MONTMINY	100,00 \$
201701315 (I)	DILAN MONTMINY	100,00 \$
201701317 (I)	MAXIME PÉPIN	100,00 \$
201701318 (I)	MAUDE RHÉAUME	100,00 \$
201701319 (I)	BRYAN ROLFE	100,00 \$
201701320 (I)	DOMINIC SALOIS	100,00 \$
201701321 (I)	BRAD-LEE TANGUAY	100,00 \$
201701322 (I)	XAVIER TANGUAY	100,00 \$
201701323 (I)	CURTIS VALLÉE	100,00 \$
201701324 (I)	MARIE VEILLEUX	100,00 \$
201701325 (I)	MARTIN TREMBLAY	345,60 \$
201701326 (I)	COOKSHIRE-EATON INNOVATION	5 000,00 \$
201701327 (I)	GRONDIN GUILBEAULT FONTAINE	349,52 \$
201701328 (I)	CONSTRUCTION LUCIEN VEILLEUX INC.	14 711,05 \$
201701329 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	2 091,11 \$
201701330 (I)	LAFORST NOVA AQUA INC.	2 243,85 \$
201701331 (I)	FRANÇOISE RUEL	249,02 \$
201701332 (I)	UNITED CHURCH	500,00 \$
201701333 (I)	Ministère des Transports	3 822,60 \$
201701334 (I)	HYDRO QUÉBEC	8 378,51 \$
201701335 (I)	GESTION GILLES GENEST	140,17 \$
201701336 (I)	BELL CANADA	1 625,72 \$
201701337 (I)	THE RECORD	248,35 \$
201701338 (I)	TELMATIK	192,24 \$
201701339 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	697,93 \$
201701340 (I)	GRAVIÈRE BOUCHARD INC.	36 635,48 \$
201701341 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	910,57 \$
201701342 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	259,27 \$
201701343 (I)	9324-0380 QUÉBEC INC.	1 265,31 \$
201701344 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	1 076,35 \$
201701345 (I)	EXCAVATION NORMAND BOUCHARD INC.	3 679,20 \$
201701346 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-FRANÇOIS	474,81 \$
201701347 (I)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	198,59 \$
201701348 (I)	DEPANNEUR LACHANCE	96,15 \$
201701349 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET EMBALLAGE	533,99 \$
201701350 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	301,14 \$
201701351 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	19 066,10 \$
201701352 (I)	WAJAX	80,26 \$
201701353 (I)	TRANSPORTEURS EN VRAC	598,44 \$
201701354 (I)	PLOMBERIE COTE & FRÈRE INC.	481,10 \$
201701355 (I)	PREVIMED INC.	136,73 \$
201701356 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	346,19 \$

201701357 (I)	DISTINCTION REMBOURRAGE	344,93 \$
201701358 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	3 146,32 \$
201701359 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 035,66 \$
201701360 (I)	VAL ESTRIE SHERBROOKE	260,73 \$
201701361 (I)	SLIC	45,97 \$
201701362 (I)	GROUPE CAMERON	245,36 \$
201701363 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	44,27 \$
201701364 (I)	TARDIF DIESEL INC.	545,79 \$
201701365 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	494,02 \$
201701366 (I)	SINTRA INC. (REGION ESTRIE)	967,43 \$
201701367 (I)	DO-MAR ELECTRIQUE INC.	282,01 \$
201701368 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	265,54 \$
201701369 (I)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	27,02 \$
201701370 (I)	COMPRESSEURS ROBITAILLE INC.	155,51 \$
201701371 (I)	SERRURIER HARMER	465,49 \$
201701372 (I)	GENERAL TRAITEMENT D'EAU INC.	40,24 \$
201701373 (I)	GARAGE JB LAROCHE INC.	315,69 \$
201701374 (I)	A. DOUGLAS SYLVESTER	9 916,59 \$
201701375 (I)	ENTREPRISE LTCA INC.	1 120,37 \$
201701376 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	2 071,73 \$
201701377 (I)	CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE	172,46 \$
201701378 (I)	VALLIÈRES MEREDITH	220,90 \$
201701379 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	129,20 \$
201701380 (I)	PAA PIÈCES D'AUTO	1 024,33 \$
201701381 (I)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	270,25 \$
201701382 (I)	COMMUNICATION PLUS	4 570,05 \$
201701383 (I)	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	2 175,32 \$
201701384 (I)	TURBO COMMUNICATIONS	344,93 \$
201701385 (I)	BATTERIES NATIONALE	123,87 \$
201701386 (I)	PROCAMESTRIE INC	4 954,62 \$
201701387 (I)	LES PÉTROLES SHERBROOKE INC.	5 881,42 \$
201701388 (I)	ASYBCO	459,90 \$
201701389 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	304,68 \$
201701390 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	1 727,46 \$
201701391 (I)	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CAN. INC.	180,46 \$
201701392 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	493,52 \$
201701393 (I)	GRAVIÈRE ST-FRANÇOIS (1990) INC.	18 819,48 \$
201701394 (I)	ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	545,27 \$
201701395 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	608,11 \$
201701396 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	76,71 \$
201701397 (I)	SUBWAY COOKSHIRE	63,07 \$
201701398 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	1 941,81 \$
201701399 (I)	LES POMPES R. FONTAINE	4 494,66 \$
201701400 (I)	LAVA-COM TÉLÉAVERTISSEUR	137,28 \$
201701401 (I)	ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	1 893,45 \$
201701403 (I)	INSTA-MIX	971,76 \$
201701404 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	336,43 \$
201701405 (I)	HETEK SOLUTIONS INC.	850,82 \$
201701406 (I)	CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY CAN.	1 579,60 \$
201701407 (I)	GIVESCO	237,13 \$
201701408 (I)	STELEM	239,50 \$
201701409 (I)	CHEM ACTION INC.	6 548,57 \$
201701410 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	26 072,20 \$
201701411 (I)	ALARME SHERBROOKE INC.	137,97 \$
201701412 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	166,71 \$
201701413 (I)	MACPEK INC.	7 220,00 \$
201701414 (I)	BÂTI CONSULT	172,46 \$
201701415 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	37,11 \$
201701417 (I)	MICHELIN AMERIQUE DU NORD	1 967,12 \$
201701418 (I)	THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	804,80 \$
201701419 (I)	BELL ALIANT - RÉCLAMATIONS BELL	3 323,18 \$
201701420 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	585,97 \$
201701421 (I)	LES CARRIÈRES DE ST-DOMINIQUE LTÉE	569,74 \$
201701422 (I)	MACHINERIE C. & H. INC.	1 192,75 \$
201701423 (I)	GRAVIER RAYMOND & FILS INC.	653,11 \$
201701424 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	1 132,44 \$

201701425 (I)	CANEVABEC INC.	1 419,94 \$
201701426 (I)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	4 648,58 \$
201701427 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	446,83 \$
201701428 (I)	TOP LIFT ENTREPRISES	298,94 \$
201701429 (I)	PELLETIER, REJEAN	110,00 \$
201701430 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	338,24 \$
201701431 (I)	MÉGABURO INC.	284,25 \$
201701432 (I)	SYNAGRI S.E.C.	160,00 \$
201701433 (I)	CHAUFFAGE SERGE JUBINVILLE	432,31 \$
201701434 (I)	DESPRES JOANNA	182,50 \$
201701435 (I)	TRANSPORTS DE PERSONNES HSF	3 327,58 \$
201701436 (I)	ARLIE C. FEARON	551,88 \$
201701437 (I)	9155-2331 QUEBEC INC.	609,56 \$
201701438 (I)	STEPHANIE MARION	171,45 \$
201701439 (I)	FRANCIS BOLDOC	45,00 \$
201701440 (I)	CONSTRUCTIONS BINET INC.	262 698,33 \$
201701442 (I)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	2 874,75 \$
201701443 (I)	ARCHITECH DESIGH	2 874,38 \$
201701444 (I)	REVENU QUÉBEC	241,65 \$
201701445 (I)	HYDRO QUÉBEC	1 646,93 \$
201701446 (I)	BELL CANADA	264,82 \$
201701447 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	955,38 \$
201701448 (I)	FRANÇOISE RUEL	30,33 \$
201701450 (I)	LA CARTOUCHERIE	44,88 \$
201701451 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	324,10 \$
201701452 (I)	Visa Desjardins	851,44 \$
201701453 (I)	PITNEY WORKS	1 049,78 \$
201701454 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	101,13 \$
201701455 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	523,84 \$
201701456 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	155,21 \$
201701457 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	75,75 \$
201701458 (I)	INFORMATIQUE INPRO	69,96 \$
201701459 (I)	REAL HUOT INC.	265,60 \$
201701460 (I)	GAZ MÉTRO	19,05 \$
201701461 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	435,84 \$
201701462 (I)	HUPPE REFRIGERATION	2 874,38 \$
201701463 (I)	LES SERVICES EXP INC.	12 350,46 \$
201701468 (I)	GROUPE ENVIRONEX	1 633,35 \$
201701469 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	335,28 \$
201701470 (I)	CÉDRIC LACHANCE	2 100,00 \$
201701471 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	12 685,22 \$
201701472 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	30 195,63 \$
201701473 (I)	IME EXPERTS-CONSEILS INC.	17 016,30 \$
201701475 (I)	CAROLINE MORIN	128,00 \$
201701476 (I)	MELYSSA ROY	100,00 \$
201701477 (I)	JOSH SIMONNEAU	526,49 \$
201701570 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	10 231,79 \$
201701571 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	24 284,62 \$
201701572 (I)	BÂTIRENTE	9 424,41 \$
201701573 (I)	FONDACTION	4 270,44 \$
201701574 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	624,96 \$
201701575 (I)	Desjardins sécurité financière	2 558,21 \$
201701576 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 456,25 \$
201701577 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	363,71 \$
201701578 (I)	REVENU QUÉBEC	198,88 \$
	Total :	666 020,29 \$
	Grand total :	776 298,72 \$

Liste des chèques annulés

201701304	EVELYN BLANCHARD	100,00 \$
201701316	NOÉMIE NOEL	100,00 \$
201701402	REAL HUOT INC.	365,60 \$
201701416	A D F DIESEL	0,00 \$

201701441	REAL HUOT INC.	365,60 \$
201701449	GROUPE ENVIRONEX	1 338,89 \$
201701464	A D F DIESEL	0,00 \$
201701465	EVELYN BLANCHARD	100,00 \$
201701466	NOÉMIE NOEL	100,00 \$
201701467	GROUPE ENVIRONEX	1 338,89 \$
201701474	NOVA MAINTENANCE	560,00 \$
201701638	STÉPHANE TARDIF	560,00 \$

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) Constat d'infraction émis au propriétaire de l'hôtel de Cookshire, mandat à nos avocats pour aviser la Régie du bâtiment.

Résolution 2017-10-6214

CONSIDÉRANT le constat d'infraction émis à M. Marcel Pétrin le 17 mars 2016 concernant des travaux de transformation exécutés dans l'immeuble situé au 280, rue Principale Est, Cookshire, lot 5 590 642, sans avoir au préalable déposé une demande de permis;

CONSIDÉRANT le signalement effectué à la Régie du bâtiment en date du 15 juillet 2015 relativement à des irrégularités observées lors d'une inspection effectuée par l'inspectrice en bâtiment et en environnement et l'inspecteur en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT l'inspection effectuée par l'inspecteur de la Régie du bâtiment et l'inspectrice en bâtiment et en environnement en date du 11 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une visite d'inspection a été effectuée par la municipalité le 31 janvier 2017 et que le propriétaire n'avait pas effectué les corrections demandées;

CONSIDÉRANT le rôle et la responsabilité de la Régie du bâtiment dans ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu de mandater nos procureurs pour aviser la Régie du bâtiment d'intervenir dans ce dossier pour s'assurer de la qualité des travaux et de la sécurité de l'immeuble et des installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Période de questions.

- 1) M. Craig McBurney aborde les sujets suivants : la dette de la municipalité; les différents projets en cours; l'achat d'essence pour les véhicules municipaux; le projet de construction d'un bâtiment accessoire à la caserne de Johnville et le personnel du service de sécurité publique. Le maire et le directeur général répondent à ses questions.
- 2) Un intervenant dans la salle s'adresse au conseil concernant les frais encourus par la municipalité dans le dossier de l'Église Essénienne

Chrétienne et la réglementation dans le cas d'absence prolongée d'un conseiller. Le maire répond à ses questions.

O) Levée de la séance.

Résolution 2017-10-6215

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier